

L'abbé Guillotin

Notes relevées sur les registres paroissiaux de Concoret tenus par l'abbé Guillotin lors de la Révolution

L'abbé Pierre Paul GUILLOTIN, fils de François et Mathurine PATIER, est né à Concoret le 24 juillet 1750 et décédé à Saint-Servan, dont il était le vicaire, le 28 janvier 1814.

Le 10 juin 1791, suite à son refus de prêter le serment révolutionnaire, il quitte Saint-Servan pour se réfugier dans son village natal. Il y dit la messe jusqu'au 14 avril 1793 – les prêtres de Concoret étaient pour la plupart enfuis en Angleterre –, date à partir de laquelle le danger devient trop grand. Il continue alors clandestinement à exercer son ministère, en tant que prêtre réfractaire, et ce jusqu'à l'achèvement définitif des persécutions, au début de 1800, moment qu'il choisit pour retourner définitivement à Saint-Servan.

Sur cette période de près de 10 ans, il tient un registre des actes clandestins qu'il administre à ses ouailles de Concoret et des paroisses environnantes, note les événements survenu dans le village et aux alentours durant la Révolution, consigne des informations et des anecdotes sur l'histoire de Concoret, rédige une biographie de plusieurs familles de Concoret, et transcrit les registres paroissiaux détenus par la paroisse puis par la mairie.

Un vrai trésor pour généalogiste !

Dans le premier numéro de Souche, je vous ai présenté une analyse statistique du dépouillement des naissances de Concoret issu de cette transcription (1558-1800).

Je vous propose cette fois-ci de vous dévoiler la chronique villageoise tenue par l'abbé GUILLOTIN lors de la période révolutionnaire.

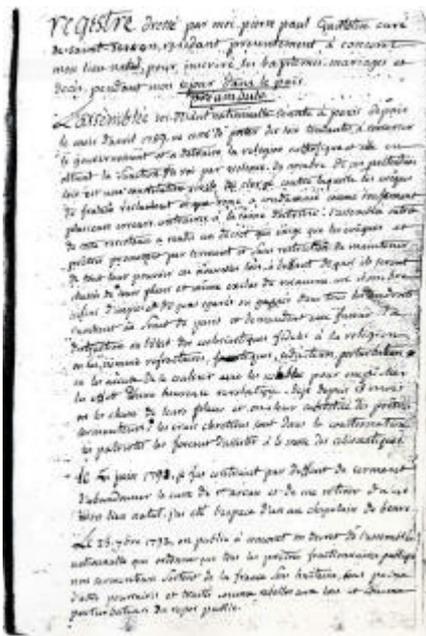
Pour ne pas distraire la lecture, j'ai fait le choix d'éliminer les archaïsmes ou les erreurs orthographiques (imparfait en -oit ou -oient, païs pour pays, roiaume pour royaume, enfans pour enfants, mistères pour mystères, chés pour chez, doublements de consonnes inappropriés, règle d'accentuation et de (non) usage des lettres majuscules hors de nos conventions...), et d'ajouter quelques éléments de ponctuation, sans, bien sûr, toucher ni aux mots, ni au style ni à la syntaxe et, encore moins, au fond.

Thierry FRANÇOIS

Adh.0 316

Nota : les rares passages en italique sont soit des ajouts de ma part, soit la transcription d'ajouts au texte original réalisés aux alentours de 1900.

@@@@@@@@@@



Registre dressé par moi Pierre Paul GUILLOTIN curé de Saint-Servan, résidant présentement à Concoret mon lieu natal, pour inscrire les baptêmes, mariages et décès, pendant mon séjour dans le pays.

Préambule

L'Assemblée soi-disant nationale, séante à Paris depuis le mois d'avril 1789, ne cesse de porter des lois tendantes à renverser le gouvernement et à détruire la religion catholique, et elle en obtient la sanction du Roi par violence. Du nombre de ces prétendues lois est une constitution civile du clergé contre laquelle les évêques de France réclament et que Rome a condamnée comme renfermant plusieurs erreurs contraires à la Sainte Doctrine : l'Assemblée, outrée de cette résistance, a rendu un décret qui exige que les évêques et prêtres promettent par serment et sans restriction de maintenir de tout leur pouvoir ces nouvelles lois, à défaut de quoi ils seront chassés de leurs places et même exclus du royaume. Un nombre infini d'impies et de gens égarés ou gagnés dans tous les endroits s'unissent au Sénat de Paris et demandent avec fureur la destruction ou l'exil des ecclésiastiques fidèles à la religion. On les nomme réfractaires, fanatiques,

séducteurs, perturbateurs. On les accuse de se coaliser avec les nobles pour empêcher les effets d'une heureuse révolution. Déjà, depuis 18 mois, on les chasse de leurs places et on leur substitue des prêtres sermenteurs : les vrais chrétiens sont dans la consternation. Les patriotes les forcent d'assister à la messe des schismatiques.

Le 5 juin 1792, je fus contraint, par défaut de serment, d'abandonner la cure de S^t-Servan et de me retirer dans mon lieu natal. J'ai été l'espace d'un an chapelain de Beuve.

Le 23 7^{bre} 1792, on publie à Concoret un décret de l'Assemblée nationale qui ordonne que tous les prêtres fonctionnaires publics non sermenteurs sortent de la France sous huitaine, sous peine d'être poursuivis et traités comme rebelles aux lois et comme perturbateurs du repos public.

A la même époque parait un arrêté du département du Morbihan séant à Vannes, qui ordonne l'exportation ou arrestation de tout ecclésiastique non assermenté.

Le 20 7^{bre} 1792, M^r. François POTTIER prêtre de Merdrignac, curé de Concoret, quitta ses fonctions et fût embarqué à S^t-Briec pour passer en Angleterre.

Le mardi 25 7^{bre} 1792, M^r Guillaume BETAUX, âgé de 75 ans, natif de Lancieux, recteur de Concoret depuis 1756, est sorti de son presbytère et s'est embarqué à S^t-Jacut pour Jersey. Il était accompagné de M^r Joseph HOUSSU, Julien DESBOIS, Mathurin REGNARD et Philippe BARBIER, prêtres de Concoret, et Jean Baptiste SALMON, diacre.

Avant de partir, M BETAUX m'a béni une pierre sacrée, en qualité de président de conférences, m'a recommandé sa paroisse tandis que je pourrai y rester et m'a donné permission d'y faire les mariages.

Le dimanche suivant, 30 7^{bre}, j'ai célébré la grand messe en l'église de Concoret en annonçant aux paroissiens que désormais ils n'en auraient plus, attendu que leurs pasteurs étaient en exil. Je les ai exhorté à prier Dieu avec persévérance pour le rétablissement de l'ordre, la paix de l'Église et de l'État je leur ai enseigné ce qu'il fallait faire en l'absence de prêtres à l'égard des naissants et des mourants et pour l'instruction des enfants et la sanctification des dimanches et fêtes. Cette explication a fait répandre beaucoup de larmes aux assistants.

Le lundi suivant 1^{er} 8^{bre}, la municipalité de Concoret a écrit au district de Ploërmel par l'organe de M VIALLET aîné, que tous les prêtres de l'endroit étaient partis, à l'exception d'un qui n'est point fonctionnaire public. Le District a répondu par

l'organe de M^r MAILLANT, l'un de ses membres, que ce prêtre, (M GUILLOTIN), pouvait rester tranquille jusqu'à nouvel ordre, en se comportant avec circonspection. En conséquence de cela, et encore plus à cause de la recommandation que M BETAUX m'a faite de son troupeau, je me décide à dire la messe et à exercer les fonctions curiales à Concoret avec beaucoup de précaution et en craignant toujours quelque trahison des ennemis de la religion. Je n'osais plus coucher chez moi.

Sitôt après le départ des prêtres, je me suis saisi secrètement du petit calice d'argent et l'ai caché dans un mur. Vincente PATIER, ma tante, est la seule à en avoir connaissance. Cet enlèvement a été attribué aux prêtres déportés en Angleterre.

Au commencement de 1791, parut une instruction de M de la LUZERNE, évêque de Langres, adoptée par M CORTOIS de PRESIGNY, évêque de S^t-Malo, relative au schisme et à la persécution présente. Cette institution proroge aux prêtres déjà approuvés et non jureurs le pouvoir de confesser jusqu'au premier janvier 1793. Depuis mon expulsion de S^t-Servan, je m'en suis servi à Concoret et Mauron, du consentement de M^rs. les recteurs.

Les baptêmes, mariages et sépultures que j'ai faites depuis le 25 7^{bre} jusqu'à l'onze 9^{bre} sont inscrits sur le registre ordinaire actuellement en la disposition de la municipalité qui vient de se saisir de tous les anciens registres en vertu des décrets de l'Assemblée nationale.

Le 11 9^{bre} 1792, Mathurin François Marie VIALLET est nommé par la municipalité, officier public pour enregistrer les naissances, mariages et sépultures et assurer par là l'état civil des citoyens ; mais comme dans la nouvelle forme d'enregistrement il n'est fait mention ni de baptême ni de bénédiction nuptiale, il parait nécessaire de tenir un registre particulier par lequel les catholiques puissent reconnaître dans la suite que leurs naissances et mariages ont été sanctifiés par les sacrements et cérémonies de la religion. C'est la raison pour laquelle je tiens le présent.

À Concoret le 11 9^{bre} 1792.

1792

Trésoriers, Joseph GUILLOTIN de Treban et Jean REGNARD de la Dorbelais.

Baptêmes 1792

(...) (7 baptêmes)

Mariage

(...) (1 mariage)

Morts

(...) (7 décès)

En X^{bre} 1792, j'ai reçu de M DURAND de la Furonière, grand vicaire de M l'évêque de S^t-Malo, par une lettre de M BARBIER, prêtre de Concoret, tous deux à Jersey, 1° le pouvoir de confesser toutes sortes de personnes dans toute l'étendue du diocèse de S^t-Malo, et d'absoudre de tous péchés, cas et censures réservés même spécialités, de commuer les vœux simples et même d'en dispenser ainsi que de toutes les irrégularités, et tous autres pouvoirs que l'évêque peut donner par rapport à la confession, exprimés ou non exprimés dans l'instruction de l'évêque de Langres. 2° le pouvoir de réhabiliter les mariages faits, mais nuls par empêchement dirimant soit public soit occulte, servatis de jure servandis, et même de célébrer les mariages à faire, si on ne peut pour cet effet recourir aux propres et légitimes recteurs non jureurs, pouvoir aussi de dispenser des trois bannies canoniques et de tout autre empêchement prohibitif ou même dirimant dans tous les degrés et dans tous les cas où il est d'usage de dispenser dans le diocèse de S^t-Malo. 3° permission de bénir les ornements et de faire tout autre bénédiction qui n'exige point d'onction, même de réconcilier les chapelles, églises et cimetières. Tous ces pouvoirs sont pour toute l'étendue du diocèse de S^t-Malo et dureront jusqu'à révocation.

Dans le même écrit, il est marqué que l'usage des œ�fs est permis pendant le carême, excepté les quatre derniers jours et cela jusqu'à révocation.

1793An de J. C.1793

Trésorier Hiacinte GUYOMART de Trebran et Pierre GERVY du bourg.

Baptêmes

(...) 67 baptêmes

Mariages

(...) 40 mariages dans cette année

Sépultures

(...) (30 décès)

Notes sur l'année 1793

La Révolution prend de jour en jour un caractère plus fâcheux. L'Assemblée nationale qui a pris le nom de Convention met partout la Terreur et le désordre. Le Roi, qui avait voulu s'enfuir, est tenu captif et on lui fait son procès. On vend les biens de l'Église et ceux des émigrés. On persécute les prêtres catholiques. On parait vouloir abolir tout à fait la religion.

Je continue à dire la messe à l'église, tantôt à une heure, tantôt à l'autre. On y vient de trois à quatre lieues à la ronde, attendu qu'ailleurs les prêtres catholiques n'osent plus paraître. M DUCLOS, recteur de S^t-Liry, célèbre encore publiquement. Tous les habitants de Concoret tiennent mon parti. Ceux de Paimpont, de Plélan, S^t-Malon et Muel, qui sont révolutionnaires, ne sont pas mes ennemis.

En conséquence d'une sommation sous peine de garnison signée, MAILLART, NAGEL et DUBRETON, administrateurs du district de Ploërmel, en date du 4 de février 1793, la municipalité de Concoret, assemblée hier, a nommé Louis CARIO, Pierre REDO, Jean BRIAND et Jean Baptiste DESBOIS, pour porter audit district, la croix, l'encensoir et navette, la lampe et bénitier d'argent de cette église. Ce qui a été exécuté ce jour 11 février 1793.

Le 21 janvier 1793, à dix heures du matin, est mort sur l'échafaud Louis XVI, roi de France et de Navarre, né à Versailles le 23 Août 1754, marié le 16 mai 1770 à Marie Antoinette d'Autriche, roi le 10 mai 1774, sacré à Reims le 11 juin 1775, condamné à mort par la Convention nationale comme coupable de parjure, ayant réclamé contre la nouvelle constitution de la France qu'on l'avait forcé de sanctionner. Étant prisonnier à la Tour du Temple à Paris depuis le dix août dernier, il y a fait le 25 X^{bre} son testament dans lequel il proteste son entière soumission à la providence de Dieu, sa confiance en sa miséricorde, sa résolution de mourir dans l'union de l'église catholique, apostolique et romaine, sa foi dans le symbole, les commandements des sacrements et les mystères enseignés par l'église catholique, sa soumission pour les dogmes, aux décisions des supérieurs ecclésiastiques unis à la S^{te} Église romaine, de repentir profond d'avoir mis son nom, quoique ce fut contre sa volonté, à des actes contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique, et sa disposition de se confesser, s'il pouvait, à un prêtre catholique. Il y demande pardon à ceux qu'il aurait pu offenser ou scandaliser, il pardonne de tout son cœur à des ennemis, il recommande à Dieu son épouse, ses enfants, sa sœur, ses frères et tous ceux qui lui sont unis, il recommande ses enfants à la reine son épouse pour en faire de bons chrétiens, &c: &c: il proteste enfin qu'il est innocent des crimes dont on l'accuse.

Le dimanche 10 mars 1793, quelques recteurs du district de Ploërmel y convoqués et assemblés, ont nommé M^r CHEVALEU, prêtre des environs de Rochefort (de S^t-Martin/Oust...) pour curé constitutionnel de Concoret, et le mardi suivant la municipalité dudit Concoret a fait écrire au district,

par M VIALLET aîné, que la paroisse ne veut point de prêtre.

Dans la marge (autre écriture) : ...vicaire à Gaillac dansa dans la halle revêtu des habits sacerdotaux avec les bleus. Les chouans de Peillac indignés menacèrent de le tuer. Il se réfugia dans le Pavillon des sœurs. Y fut tué. On y voit encore des gouttes de sang.

Le 8 avril, Jean GUYOMART est réélu maire en remplacement de M Félix GUILLOTIN, décédé.

Le 14 avril, François LAMY est nommé officier public pour enregistrer, en remplacement de M VIALLET qui s'est désisté.

Le 1^{er} mai, la fureur révolutionnaire augmentant toujours. J'ai cessé d'assister aux enterrements et de faire les baptêmes à l'église.

Le dimanche 5 mai, on cesse de sonner les cloches, même pour l'angelus, en vertu d'un arrêté du département du Morbihan. On en tira les battants.

Le 7 mai, à cause du susdit arrêté, on descendit la cloche de la chapelle du Rox et on la mit en terre. On en désorna l'autel.

Le lundi 27 mai, les domestiques de M BETAUX, recteur, eurent ordre du District de se retirer du presbytère.

Le 28 mai, le presbytère fut fermé et le District le fit bannir pour affermer. M VIALLET aîné le mit à 48 # et MORICE à 50# pour le céder à Hiacinte GUYOMART, homme de confiance du recteur.

Le dimanche 21 juillet, les habitants de Néant, Concoret et Trehorenteuc, assemblés en l'église de Néant, chef lieu du canton, à l'occasion d'une nouvelle constitution de la France formée par un nommé ROBERS PIERRE, avocat, et ses adhérents, ont pris un arrêté pour demander la religion catholique et la liberté de culte. Ce ROBERS PIERRE, homme sanguinaire et impie, ne veut aucune espèce de religion.

Le dimanche 25 août, on remit le battant des cloches et on les fit sonner par ordre du département.

Sur la fin d'août, on apprend que la faction de ROBERS PIERRE l'emporte sur les autres. La force départementale succombe. On sévit contre les principaux signataires en faveur du culte. On met en activité une machine qu'on nomme Guillotine à cause de son inventeur, médecin de Paris, avec laquelle on décolle les prêtres, les grands de l'État, les riches, les gens d'esprit et autres gens suspects au nouveau gouvernement.

Le 11 7^{bre}, on tira du grand autel les panneaux de vitres où étaient imprimées les armoiries de M De MONTIGNY, seigneur de Comper, de M De BEGASSON, seigneur du Rox, et des dames religieuses de S^t-Sulpice.

Le dimanche 14 avril, j'ai célébré la messe pour la dernière fois en l'église de Concoret, parce que les membres du département du Morbihan, nommément, ont menacé la municipalité de poursuite et de garnison s'ils apprenaient qu'un prêtre réfractaire au serment y dit la messe. J'ai encore continué de l'y célébrer les jours ouvriers jusqu'au samedi 27 avril. Je purifie alors le S^t ciboire et je fus sommé de le remettre à la municipalité ainsi que le second calice. Je fus obligé de lui remettre l'ostensoir dès le 22 mars lors du soulèvement de plusieurs paroisses.

Le dimanche 6 8^{bre}, je fus demandé à la municipalité de Paimpont pour avoir exercé des fonctions en la dite paroisse et il y fut décidé de sommer les gendarmes de Plélan et 200 gardes nationaux de Paimpont pour venir me chercher le mercredi soir. J'en fus prévenu. 4 gendarmes vinrent fouiller chez moi au Vaubossart et couchèrent au Rox. Les fusiliers de Paimpont, à la tête desquels étaient Pierre MORFOUESSE et les HOUSSAIS, fouillèrent chez mes parents, au bourg, à la Chauvelais, la Rue Eon &c: je passai cette nuit sur la lande de Renihal avec M CLOUET, curé du Bran.

Le mercredi 16 8^{bre} 1793, vers midi et quart mourut, sur l'échafaud, Marie Antoinette d'Autriche, reine de France, née en Allemagne le 22 8^{bre} 1755, détenue dans les prisons de Paris depuis plus d'un an, accablée d'opprobres et de mauvais traitements qu'elle a souffert avec une grande patience, toujours inviolablement attachée à la religion catholique, apostolique et romaine, accusée d'avoir participé à des complots tendant à détruire l'égalité et la liberté tant préconisées par l'Assemblée de Paris et ses sectateurs, et enfin condamnée à mort par un tribunal dit révolutionnaire.

Le mardi 29 8^{bre}, M VIALLET aîné, assisté de quelques particuliers de l'endroit, tourna et enfonça en terre les pierres tombales de l'église, fit rayer quelques sculptures d'armes seigneuriales gravées sur les murs et abattre un pommier du cimetière pour chauffer le corps de garde séant dans l'auditoire du Rox. *Voir les clés de Piareade coté nord de l'église.*

Dans la marge (autre écriture) : 2 de ces pierres découvertes lors de la démolition de l'église ont été transportées dans la chapelle du Rox. 1900.

En 9^{bre} 1793, M VIALLET aîné, commissaire pour le recrutement national, achète d'avec le district de

Ploërmel pour la somme de 305 # en assignats le verger du presbytère de Concoret.

La Convention nationale, par son décret du mois d'octobre dernier, a aboli l'ère chrétienne et établi une ère républicaine qui a commencé le 22 7^{bre} 1792. Elle a inventé et mis en circulation un nouveau calendrier dans lequel les noms des mois et des jours sont changés et où il n'est plus mention, ni de dimanches, ni de fêtes, ni de saints, ni de jeûne, ni d'abstinence. Il est défendu, sous les peines les plus graves, de se servir de l'ancien calendrier dans les diverses fêtes. On veut faire donner aux enfants des noms des paï ens surtout de ceux qui se sont révoltés contre les souverains, comme Brutus &c: des noms de fleurs, de légumes &c: Sur la fin de l'année le désordre, l'impiété, la tyrannie deviennent alarmante. Les prisons sont remplies de victimes. Tous les religieux et religieuses sont chassés de leurs communautés. Toutes les églises sont fermées.

1794

An de l'ère chrétienne 1794

Baptêmes

(...) 136 baptêmes dans cette année.

Mariages

(...) 32 mariages en 1794

Sépultures

(...) (35 *sépultures*)

Notes sur l'année 1794

Le jeudi 9 janvier 1794, en conséquence des décrets de l'Assemblée de Paris qui abolit toute espèce de culte religieux, et de la lettre de PRIEUR de la Marne, soi disant représentant du peuple près le département du Morbihan, écrite à M^s VIALLET et MORICE, ceux ci ont fait descendre 2 cloches de l'église de Concoret et les ont fait conduire au district de Ploërmel, ainsi que celles de Comper et du Rox, avec les ornements, nappes, chandeliers, bouquets, bannières, calices, S^t ciboire, ostensor, et généralement ce qui servait aux cérémonies de la religion chrétienne dans l'église et chapelles de Concoret.

Le 7 janvier 1794, M^s VIALLET font abattre par Mathurin JOSSE, de Brangelin, et Joseph DANDIN, du bourg, un chêne voisin de la croix des Chênots pour chauffer le corps de garde.

Le 9 janvier 1794, 8 harnois de Concoret ont ordre du District d'aller prendre du foin dans l'église des Carmes de Ploërmel pour le porter dans l'église de Bonne Nouvelle de Rennes.

Le 8 janvier 1794, on tira la pierre sacrée et la croix de dessus la chapelle du Rox et on la remplie de fagots pour la préserver du ravage des impies.

Le 18 janvier 1794; M^r VIALLET font le séquestre au château du Rox, par ordre du district, sur la nouvelle que M^r De BEGASSON et la Delle AINÉE sont renfermés a Paris jusqu'à la paix et que M De GENOUILLAC son gendre est émigré avec son épouse.

Le 15 janvier 1794, on tire les pierres sacrées des autels de l'église de Concoret et on les désorme totalement.

Le 25 janvier 1794, 12 harnois de Concoret ont ordre de prendre chacun un millier de foin chez divers particuliers de l'endroit et de le porter à Vannes aux ordres du département.

Le mardi 18 février 1794, jour dit décade fête révolutionnaire, la municipalité de Concoret est renouvelée ; Jean GUYOMART est continué maire, Joseph JOSSE agent national, Mathurin DESBOIS, François LAMY, Jean JOSSE, Mathurin BIGOT et Pierre MORICE sont officiers municipaux.

Le lundi 24 février 1794, 15 harnois de Concoret ont ordre du district d'aller charger de foin dans l'église de Plélan pour le conduire dans celles de Rennes.

Le jeudi 27 février 1794, tous les garçons de Concoret, depuis 18 à 25 ans, sont commandés de se rendre au district de Ploërmel où 18 furent retenus et enrôlés pour les troupes nationales.

Le vendredi 14 mars 1794, 12 harnois de Concoret furent, par ordre du district, chargés de grain et de foin dans l'église de Plélan pour les transporter dans les églises de Rennes.

Le 8 avril 1793, jour de l'annonciation de la S^{te} Vierge par translation, la municipalité de Concoret avait fait déraciner un chêne près le Tertre et le fit planter avec grand appareil près le mur du cimetière de Concoret, en dehors, vis à vis la maison de M DUVERGER SALMON, sous le nom de chêne de la liberté avec un bonnet rouge en haut.

Le samedi 22 mars 1794, Jean GUYOMART, maire, et VIALLET aîné, notable, ordonnèrent à Mathurin JOSSE, Mathurin PORVET et Pierre JALLU de déraciner un chêne dans le chemin du Rox proche du bourg et de le planter dans le cimetière de Concoret pour chêne de la liberté au lieu et place d'une croix qui y était plantée en l'endroit ou étaient reïnhumés les ossements des défunts.

Le 24 mars 1794, tous les garçons de Concoret depuis 18 à 25 ans ont ordre de se rendre à Ploërmel

et de s'enrégimenter pour le maintien de la nouvelle constitution.

Le 3 avril 1794, 15 harnois de Concoret, par ordre du district, vont charger dans l'église de Plélan servant présentement de magasin a grain et de foin pour les transporter dans celle de Rennes.

Le 4 avril 1794, M^r VIALLET aîné, ci-devant notaire et procureur, acheta d'avec le district de Ploërmel, le presbytère de Concoret pour la somme de 1200# en assignats.

Le 7 avril 1794, on établit à Concoret un comité de surveillance et le même jour la municipalité et le comité firent prendre au Rox 83 boisseaux de grain et les firent conduire au bourg dans le grenier d'Anne VIALLET dame veuve FILLY.

Le dimanche 13 avril 1794, en conséquence des ordres de Ploërmel, la municipalité ordonna à tous les habitants de Concoret de déposer leurs fusils à la sacristie.

Le jeudi saint 17 avril 1794, sur le bruit que les troupes nationales ravagent totalement les églises et que les districts envoient des commissaires pour renverser les tableaux, statues des saints, chaires, confessionnaux, autels et généralement tout ce qui ornait les temples du Seigneur, que déjà les églises de Plélan, Beignon, S^t-Malon, Gaël & : viennent d'être ainsi profanées avec la plus grande fureur, la municipalité et le comité de Concoret s'étant assemblés au son de la cloche sont convenus de descendre eux-mêmes les tableaux et statues des saints de cette église et de les cacher.

On a tiré du grand autel la statue de S^t-Laurent diacre et martyr, principal patron de la paroisse, et celle de S^t-Pierre apôtre. Celle de la S^{te} Vierge placée au milieu de l'autel sous le nom de notre Dame de Concorde, tenant dans une main 2 cours et dans l'autre un goupillon d'aspersoir.

De l'autel du rosaire, le tableau représentant l'établissement du rosaire, la statue de S^t-Joseph et celle de S^t-Jean l'évangéliste.

De l'autel S^t-Julien, le tableau du sacré cœur, les statues de S^t-Julien et de S^t-François d'Assise.

On a tiré le grand christ placé au haut de l'église, la statue de S^{te} Anne placée proche la chaire, celle de l'ecce homo et de S^t-Etienne placées vis a vis la chaire, la croix et la petite statue d'un ange placées sur la chaire, toutes les croix de dessus les confessionnaux et les fonts de baptême.

On a abattu sans la casser la belle croix de pierre du cimetière. On a tiré le christ et les bras du calvaire

planté sur le rocher des Closeaux le 2 février 1770 à la suite d'une mission.

M VIALLET aîné a fait abattre une croix avec christ que Rose MINIER, sa mère, femme fort pieuse, avait fait planter sur le Pâti de l'Orme en 1770.

Des commissaires nationaux, du nombre desquels était NOGUES dit Bouenclas de Blesruais, allant de Paimpont à Gaël, ont abattu la croix plantée au milieu du Lohic sur le bord du chemin de Paimpont à S^t-Méen.

Le 23 avril 1794, lendemain des fêtes de Pâques, M^r MACÉ, fermier du Tertre Vallière, a tiré de la chapelle du Tertre les statues de la S^{te} vierge et de S^t-Nicodème d'un côté, de S^{te} Marguerite et de S^t-Hubert de l'autre, avec la croix de fer du clocher. Cette chapelle est fort ancienne. Elle était en décadence, lorsqu'elle fut rebâtie en 1757 par missire Jean Baptiste Bernard GAULT, abbé du Tertre. Elle est fondée sur une métairie valant 75 # située en la paroisse de Mohon. La terre, ou tertre, appartient actuellement à M du BOUXIC CAMPTEL qui est émigré et le district en reçoit les revenus depuis 2 ans.

Pendant le mois d'avril 1794, le district de Ploërmel fait prendre à Concoret le nombre des charrettes, charrues, boeufs, chevaux, vaches, cochons et moutons.

Le 28 avril 1794, M^r DUVAL de la Trinité de Porhoët vient à Concoret, de la part du district, faire le recensement des grains de la paroisse.

Le jour de Pâques 20 avril 1794, M^rs VIALLET et Jean GUYOMART, maire, font sonner la cloche pour former un club ou assemblée populaire pour le maintien de la Constitution. M^r VIALLET le jeune est le président et quelques jours après est nommé administrateur du district de Ploërmel par PRIEUR de la Marne, soi disant représentant du peuple près le département du Morbihan.

En avril 1794, M^r VIALLET aîné est nommé officier public pour les registres en remplacement de François LAMY.

Le samedi 3 mai 1794, un détachement d'environ 800 Vendéens armés venant du côté de Guer et Guignon est attaqué dans la lande de Beignon par une troupe de patriotes qui est mise en fuite et dont plusieurs sont tirés, entr'autres M CHAMPION curé constitutionnel de Montauban et M HAMELINAIS JAN, juge de paix dudit lieu.

Le lendemain matin ce détachement parait au moulin à papier, passe par le gué du val et sous la Haye où l'on prend Pierre DUROX pour les conduire au Bran.

Il passe ensuite au Rocher et vers dix heures arrive aux 3 roches proche Treban, où il s'arrête pour dîner. De là, instruit qu'il y a un dépôt de fusils dans la sacristie de Concoret, M de PUISSAYE le commandant envoie un certain nombre d'hommes pour enlever ces armes. Arrivés au bourg ils crient vive le Roy, abattent les 2 chênes de la liberté avec les haches de M VIALLET aîné et de Joseph ROBILLARD, s'emparent de 52 fusils et des pistolets de M VIALLET et s'en retournent aux 3 roches. Vers 3 heures après midi, ils partent en chantant les vêpres et allant vers S^t-Malon. Plusieurs habitants du pays les accompagnent jusqu'à la Croix au Blanc. Cette troupe paie généreusement tout ce quelle prend, montre beaucoup de piété, n'insulte personne, n'attaque point la première et dit ne s'assembler ainsi que pour le rétablissement de la religion et de la royauté. 2 des leurs sont arrêtés par les habitants de la Ville d'Anet qui les conduisent à Plélan pour être fusillés. M^r PUISSAYE fait fusiller près S^t-Malon un nommé POLLET qui refusa de dire vive le Roi.

Le lundi 5 mai 1794, 17 cavaliers armés, venant de Ploërmel et conduits par M VIALLET aîné, passent à Concoret pour aller à la poursuite des royalistes, mais ils ne furent qu'à Comper où ils se saisissent d'un nommé Martin de Thelouët homme ivre qui par erreur avait crié vive le Roi à leur aspect. Ils le traînent à la queue des chevaux et a été fusillé à Beignon.

Le mardi après midi 6 mai 1794, arrivent à Concoret 100 dragons et 2000 soldats républicains poursuivant la troupe royaliste. Ils étaient conduits par un particulier de Gaillarde qui fit au commandant (au général Lacombe) toute sorte de mauvais rapports contre les habitants de Concoret, en sorte que le commandant fut sur le point de faire fusiller la municipalité.

Cette troupe coucha dans l'église, au presbytère et chez les particuliers du bourg et des villages.

Elle acheva de dévaster l'église, brisant tabernacle, confessionnaux &c., mit en pièces la belle croix de pierres de grain du cimetière qu'on avait négligé de mettre en terre après l'avoir descendue, déracina la croix des Chênots et la fendit pour faire du feu, brûla publiquement une grande partie de la bibliothèque de M le recteur déposée chez Mathurine GUILLOTIN au bourg, fit beaucoup de blasphèmes contre Dieu et ses ministres, contre le temple, la croix, les images &c:

Elle fit déraciner un chêne dans le chemin du Rox, le planta dans le cimetière pour chêne de la liberté et fit une danse à l'entour.

Elle fit la recherche par la paroisse des garçons de 18 à 25 ans qui avaient déserté où qui n'étaient pas parti et le commandant fit prendre 20 bouteilles de vin au château du Rox.

Elle s'en retourna le lendemain mercredi vers Ploërmel, emmenant prisonniers quelques parents des garçons déserteurs. Une partie des dragons fut jusqu'à S^t-Malon prendre connaissance de l'armée royaliste qu'on apprit avoir couché à La Châsse le dimanche au soir et le lundi au château S^t-Gilles Peronet en Romillé.

Le 6 mai 1794, les habitants de Concoret ont été commandés de mener leurs chevaux à Ploërmel, afin qu'on en choisisse pour les harnois de la nation mais aucun n'a été jugé assez fort.

Le 14 mai 1794, les habitants de Concoret sont contraints de mener au district de Ploërmel 50 quintaux de blé, 10 quintaux d'avoine et 2 milliers de foin.

Le 16 mai 1794, le tribunal révolutionnaire de Rennes, venant de Monfort par Treban, a renversé et brisé la croix du Pret près la Noë Reculant en vomissant toute sorte de blasphèmes contre la religion, est entré en l'église de Concoret pour voir s'il ne s'y trouvait point quelque vestige de la religion et est parti le même jour pour Plélan.

Du 10 au 15 mai 1794, il s'est formé à Illifaut un rassemblement de 4 ou 500 hommes demandant la religion et un roi. Ils se sont emparés de 200 fusils et de munitions de guerre déposés à Merdrignac. M de LOYNES, chanoine régulier, curé sermenteur de Brignac, et RISSEL, fermier de Grenedan, ont été tués dans cette émeute. Une troupe de patriotes de S^t-Méén, Gaël &c: se lève à cette occasion, dévaste l'église du Loscouët &c:

Les 18 et 20 mai 1794, la municipalité et comité de Concoret font des informations pour savoir si quelqu'un de l'endroit n'a point pris le parti de l'armée royaliste, nommée brigands ou chouans par les patriotes, passée par Concoret le 4 du présent. Personne n'en a été convaincu.

Le 19 mai 1794, Mathurine GUILLOTIN, épouse de Julien FOULON de Gaillarde, dénoncée par Pierre MORFOUESSE et sa femme, MINIER et CLEMENT dudit Gaillarde pour avoir dit du bien de l'armée royaliste, est conduite à la municipalité de Paimpont et delà en prison à Monfort.

Le 30 mai 1794, la municipalité de Concoret a fait abattre un chêne du pâté de la Guillardrie et un autre du pâté de la roche pour chauffer le corps de garde.

En mai 1794, Julien MIGOT, jardinier et homme d'affaire de M^r de BEGASSON au Rox, a tiré de la chapelle du Rox dédiée à S^t-Mathurin, les stalles de S^t-Mathurin et de S^{te} Barbe placées des deux côtés de l'autel et un petit S^t-Sauveur en plâtre placé au milieu, et les a cachées.

En mai 1794, des patriotes venant de Mauron par le Bran, ont renversé avec fureur la croix du Four Etienne au Vaugriot.

En mai 1794, un commissaire du district de Ploërmel vient à Concoret faire le séquestre, au profit de la République, des meubles de tous les prêtres de Concoret, à cause de leur refus de serment sur la constitution antichrétienne de France, préférant de souffrir l'exil, la réclusion, la perte de leurs biens et la mort même. D'après la représentation qu'on a fait à ce commissaire que les prêtres avaient vendu tout leur mobilier avant leur sortie du pays, il n'a été fait aucun séquestre.

Le 19 juin 1794, 6 harnois de Concoret ont ordre du district d'aller transporter du bois de Comper au Rox S^t-André, et 8 harnois pour porter du grain de Ploërmel en l'église de Plélan.

Les 4 et 6 juin 1794, les soldats républicains cantonnés depuis trois semaines dans l'abbaye de Paimpont sont venus à Concoret chercher les garçons de réquisition déserteurs et ont fait beaucoup d'invectives contre moi. Ils étaient conduit par SALMON aubergiste de Paimpont.

Le 8 juin, fête de la Pentecôte 1794, six membres de la municipalité de Concoret ont été obligés de se rendre à Plöermel, pour célébrer la première décade républicaine consacrée à l'Être suprême et à la nature. Le même jour on a fait au bourg un feu de joie, par crainte plutôt que par amour pour la nouvelle religion.

Le 29 juin au matin 1794, quinze soldats républicains sont venus en garnison à Concoret pour chercher les prêtres catholiques et les garçons déserteurs, afin de fusiller les premiers et de conduire les autres à l'armée, Concoret ayant été dénoncé par les patriotes de Paimpont comme un refuge de prêtres réfractaires et de déserteurs. Ces soldats ont fait des recherches étonnantes dans les villages de la Rivière, la Roche, le Vaubossart, le Rox et la Chauvelais. Ils ont enfoncés les portes, brisé les meubles, percé les couettes à coups de sabres, volé argent, linges et ce qu'ils pouvaient emporter. Ils ont trouvé dans la grange du Gave au Vaubossart un paquet caché dans lequel étaient un vieux ornement pour célébrer la messe qui comprenait plusieurs corporaux et purificateurs. S'étant habillés dans ces ornements, ils ont fait le long du chemin jusqu'au bourg toute sorte

de dérisions contre le sacrifice de la messe et contre les prêtres. Mathurine LAGUILLÉ, fille Hervé, leur ayant avoué avoir caché ce paquet lors du départ des prêtres a été incarcérée deux jours. C'est moi qui avait donné cela à garder. Cette garnison, redemandée du district pour une autre expédition, est partie à la hâte le 2 juillet. Jean GUYOMART, maire, et M^r VIALLET aîné, notable, accompagnaient cette troupe par politique. Ces soldats ont brisé la croix du Pati de Perotin.

Le 13 juillet 1794, le district de Ploërmel fait mettre arrêt sur tous les biens dépendants du Rox, pour la raison que M^r de GENOUILLAC et M^{lle} BEGASSON, son épouse, sont émigrés, quoique M^r de BEGASSON leur père, propriétaire du Rox, soit résidant à Paris.

Le samedi matin 26 juillet 1794, arrive à Concoret un détachement de cent quelques soldats en garnison à Plélan.

Ils ont invectivé contre la religion et les prêtres, jeté des pierres sur l'église pour briser les vitres et la couverture et pillé plusieurs particuliers du bourg. Ils sont partis le midi pour Mauron et de là à Gaël. Ce sont les mêmes qui depuis peu ont tué M^r MONERAIS, prêtre de Guer, et conduit au supplice à Rennes M^r TOSTIVINT, prêtre de Landujan, avec M^r et M^{de} BÉDÉE du Moulin-Tison. Ces soldats effrénés ont renversés pour la 2^{de} fois la croix de Lamballe plantée près la Dorbelaie.

En août 1794, j'ai béni deux maisons neuves, l'une au Costi appartenant à Mathurine JALLU veuve Joseph PONGERARD, et l'autre à Brangelin nommée la Costarderie appartenant à Mathurin ODYE.

Le lundi 15 7^{bre} 1794, après une publication antérieure, le district de Ploërmel a procédé à l'affermage, à éteinte de bougie, des biens fonds situés en Concoret appartenant aux prêtres catholiques. Plusieurs de leurs parents, pour ne pas laisser détériorer lesdits biens par des fermiers sans conscience, se sont rendus à Ploërmel pour les affermer.

Le bien de M^r Jean MOTTAY, de Comper, recteur de S^t-Gondran, renfermé au Mont S^t-Michel, a été adjugé pour 30 # à Jean GUYOMART maire faisant pour les sœurs et nièce de M^r MOTTAY.

Celui de M^r Vincent GUILLOTIN, de la Chauvelaie, recteur de S^t-Maden, déporté en Angleterre, a été adjugé pour 13 # à Mathurin DANDIN, son beau-frère.

Celui de M^r Yves TRILLARD, de la Haye, recteur d'Augan, déporté en Angleterre, adjugé à Robert COQUERY, son beau-frère.

Celui de M^r Joseph HOUSSU, des Chênots déporté en Angleterre, adjugé à Jeanne HOUSSU sa nièce pour 100 #.

Celui de M^r Julien DESBOIS, du bourg, déporté en Angleterre, adjugé pour 65 # à Mathurin DESBOIS, son frère.

Celui de M^r Philippe BARBIER, de Mouraine, chapelain des Ursulines de Josselin, déporté en Angleterre, adjugé pour 6 # à Anne BARBIER, sa sœur.

Celui de M^r Mathurin REGNARD, de la Dorbelaie, curé de Seignac, déporté en Angleterre, adjugé pour 30 # à M^r VIALLET aîné commissaire pour l'affermage et vente des dits biens.

Celui de M^r Julien CLOUET, décédé depuis peu, adjugé à Jacques JOUBART, son beau-frère, pour 25 #.

Celui de M^r Jean Baptiste SALMON, diacre, déporté en Angleterre, adjugé pour 40 # à Mathurin MORICE agissant pour les sœurs dudit SALMON.

Celui de M^r Cosme PERRUCHOT, du Bran, curé de S^t-Senou, lequel bien situé au Vaubossart, adjugé pour 25 # à Joachim GUILLOTIN, son beau-frère.

Celui de M^r FOULON, de Paimpont, curé de Monteneuf, lequel bien situé à la Villedebas, adjugé pour 15 # à Raoul PERRET, son fermier.

Le mien réclamé par ma mère pour rassiette du bien qu'elle a vendu n'a pas été affermé.

Le 14 8^{bre} 1794, un drapeau tricolore ayant empreint le bonnet de la liberté, acheté à Rennes aux frais de la paroisse, a été placé sur la chaire de l'église de Concoret par M^r VIALLET aîné.

Au mois d'octobre 1794, le sieur DUBOIS, chanoine régulier, natif d'Angers, prieur recteur de Paimpont, sermenteur et zélé défenseur de la nouvelle constitution, a fait vendre à son profit tous les effets mobiliers existants dans la maison abbatiale de Paimpont, qu'il avait acheté l'an dernier d'avec le district de Monfort.

En 9^{bre} 1794, le district de Ploërmel ordonne à Concoret de fournir de la cendre pour les manufactures de Salpêtre érigées depuis quelques mois dans les églises de Gaël, S^t-Malon, Plélan et autres qu'on a totalement dévastées, en y creusant, brisant, brûlant &c: Le but principal de ces opérations c'est pour voir si les prêtres n'ont point

caché quelque argenterie sous le pavé des églises. La chapelle de S^t-Jouan des Landes vient aussi d'être profanée et pillée par quelques habitants de S^t-Malon, Pierre POGNANT, Jean Bte GUERIN, Pierre LUCAS &c:

En 9^{bre} 1794, Mathurin ODYE de Brangelin est nommé officier public à la place de M^r VIALLET aîné qui s'est démis.

En 9^{bre} 1794, j'ai béni deux maisons neuves, l'une aux Rue Gilles à Brangelin, appartenant à Mathurin ODYE, l'autre à la métairie de La Closture, appartenant à Mathurin ROSSELIN et Françoise CIVAY sa femme.

En 9^{bre} 1794, Mathurin QUEDILLAC du Vaubossart est nommé à Concoret pour abattre les bois et fossés sur le bord des grands chemins à cause des vols et assassinats qui s'y commettent de toute part.

1795

An de J.C. 1795

Baptêmes

Rentrée à l'église le 25 mars 1795

(...) (*autre écriture : 140*)

Mariages

(...) (*autre écriture : 26*)

Sépultures

(...) (*37*)

Notes sur l'année 1795

Le dimanche 11 janvier, un détachement de soldats républicains passe par le bourg de Concoret, allant à la poursuite d'une troupe d'environ 600 royalistes commandés par M de BOULAINVILLIER qui persécute les patriotes vers Guillers et Loyat. Ces soldats ont fait des fouilles au Rox où ils ont pris deux fusils, à Haligan et au Bran.

En X^{bre} 1794, la maison du Tertre Vallière, cours, jardins, vergers, la chapelle, avenues, le grand et petit Fraîche, le Champcourt, la grande Prée et celle de la Conrois, la petite Prée au bas de Champcourt, le champ des Perais, le semi du champs Menard et la pâture à boeufs, le tout appartenant à M^r du BOUEXIE, émigré, ont été vendus par le district de Ploërmel à Paul MACÉ pour la somme de 16000 # en assignats.

La métairie du Tertre et les petits clos y joignants, la pré de la Métairie et le Vivier, les domaines des Biais, des Champs Plats et des Bosses avec les Jannais au nord et le clos de la Cochèterie près les Guenots, appartenant aussi à M du BOUXIC, sont vendus à CHARIN, perruquier de Ploërmel.

La métairie de La Haye, appartenant au même, pâtis, jardins, jannais, viviers et marais en dependants, la grande et petite prée et le champ de La Haye Macé, sont vendus à Gabriel MARY.

Depuis la toussaint 1794, la cruelle persécution contre la religion catholique s'est un peu calmée. ROBERSPIERRE, avocat impie et sanguinaire, après avoir fait couper les meilleurs têtes de la France dans tous les genres a été lui-même mis à mort vers la fin de juillet par ceux qui l'avaient aidé dans sa barbarie. Après lui on paraît voir la nécessité d'épargner le sang. On a décrété qu'on ne ferait plus mourir les prêtres catholiques pour raison de leur religion, mais qu'on se contenterait de les reclure dans des maisons de détention et qu'on ne paierait plus ceux qui les saisiraient ou les dénonceraient, car auparavant les districts payaient 60 # et souvent davantage à ceux qui prenaient ou faisaient prendre un prêtre. Vers la Toussaint on a mis hors des maisons d'arrêt les prêtres sermenteurs qui n'avaient pas renoncé à la prêtresse. La tyrannie de MARAT, de DANTON et de ROBERSPIERRE avait obligé bien des prêtres faibles et irréligieux à brûler où à remettre leurs lettres de prêtres, à se marier, et autres bassesses semblables de peur de perdre la vie ou leurs biens. Enfin, au commencement de 1795, on permet aux prêtres catholiques de sortir de prison.

Le 5 mars 1795, a été coupé et renversé nuitamment le chêne de la liberté qu'on avait planté l'année dernière dans le cimetière de Concoret pour remplacer les croix et calvaires et pour signifier l'abolition de la religion chrétienne.

Le mardi après midi 24 mars 1795, attendu les arrêtés du représentant du peuple, BRÛE, et du district de Ploërmel, qui semblent donner la liberté aux prêtres catholiques dits réfractaires, les habitants de Concoret se sont tout à coup décidés à réparer l'église et à y replacer les statues des saints et tout ce qu'on avait pu sauver. Ils y ont travaillé avec beaucoup de zèle et le soir Jean GUYOMART maire et quelques autres viennent m'engager à y dire la messe le lendemain. Je craignais que cette démarche ne fut prématurée, ne nous ait attiré quelque trouble, ou n'eut déplu aux supérieurs ecclésiastiques. Cependant pressé par les habitants, j'ai béni l'église le jour de l'Annonciation et j'ai chanté la messe qui a été réponde par M^r EMERY prêtre de Langourlas caché en Concoret depuis environ un an. J'en ai aussitôt prévenu M^r ROZY, notre grand vicaire, sorti depuis peu des prisons du Mont S^t-Michel et retiré à S^t-Malo. J'apprends que les prêtres catholiques chantent également la messe dans la plupart des églises voisines.

Le dimanche de Pâques 5 avril 1795, a paru à l'église M^r REGNARD prêtre de Concoret, qu'on croirait en Angleterre et qui s'en était revenu après y avoir été quelques jours et était demeuré soigneusement caché chez lui à la Dorbelaie.

Les fêtes de Pâques, paraissent au bourg de Concoret publiquement quelques particuliers portant la cocarde blanche et se disant soldats de l'armée catholique et royale. On les nomme chouans. Ils s'attroupent, désarment les patriotes et coupent les cheveux aux dénonciateurs.

En avril, il s'est tenu à Rennes un congrès entre les représentants de l'Assemblée de Paris et les chefs des royalistes de Bretagne cantonnés à la Prevalaye. Du côté des Républicains étaient les citoyens, de FERMON, LANJUINOIS, GRENOT, GUEZNO, BELLET, GUERMEUR, CORBEL, CHAILLON, RUELLE et JARRY, et pour les Royalistes étaient M^rs CORMATIN, CHANTREAU, SOLIHAC, BOISHARDI, MOULÉ de la Roitrie, BURNEL, BELLEVUE, GESLIN, GOURLET, GUIGNARD le jeune, JARRY, TERRIEN, LE FAIVRE, DESNEAULNE, DESILS l'aîné, L'HERMITTE, LAMBERT, LANTRY, de NANTOIS, GANBERT de la NOURAIS et DUFOUR. Ce congrès fini le 21 avril n'a pas eu de succès et les Républicains ont fini par trahir les Royalistes.

La nuit du 1^{er} mai 1795, un détachement de Républicains, allant de S^t-Méen à Plélan, prend près la Dorbelaie Jean CLEMENT Gueriette pour les conduire à la ruë à Ronardsois sont postés plusieurs particuliers qui font une décharge s'imaginant tirer sur des Chouans. Un soldat est blessé à mort et Jean CLEMENT est atteint de plusieurs grains de plomb.

Le lundi 11 mai, vers sept heures et demie du soir, le ciel étant serein, on entend à Concoret et aux environs un bruit en l'air semblable à deux coups de canons et on aperçoit un globe de feu en l'air. On ignore ce que c'est que ce phénomène.

Pendant les mois d'avril et de mai 1795, un ou plusieurs loups enragés ont mordu dans la forêt de Paimpont un grand nombre de vaches qui ont enragés et sont crevés. Ces loups ne faisaient aucun mal aux personnes qu'ils rencontraient.

Le 16 juin 1795, une troupe de royalistes désarmant les citoyens de Gaël, a enlevé de chez M^r MICHEL, régisseur de Comper, deux couleuvrines qu'il avait emporté du château de Comper avant l'incendie de 1790.

Le 18 juin, au point du jour, est arrivé au bourg de Concoret un détachement de 120 soldats républicains

pour chercher les Royalistes. Ils ont bu et mangé chez divers particuliers et sont retournés à Plélan.

En mai 1795, Mgr. de CONZIÉ, archevêque de Tours, métropolitain de Bretagne, est mort dans son exil à Hambourg. Les papiers publics marquent qu'il a emporté les regrets universels.

En juin 1795, est mort en prison à la Tour du Temple à Paris, Louis Charles, fils unique de Louis XVI. Il était né le 27 mars 1785. Plusieurs croient qu'il est mort par le poison, d'autres disent par la mélancolie. Cet enfant de douleurs a vu mourir sur l'échafaud son père, sa mère et une tante, a été traité en esclave et avec toute sorte de cruauté par un insolent cordonnier et autres gens inhumains auxquels il a été livré. En fallait il davantage pour causer des angoisses mortelles à un enfant traité avec tant de douceur dans ses premières années et à qui on n'avait parlé que d'éclat et de gloire ? Il a été inhumé dans le cimetière de Saint Margueritte, faubourg S^t-Antoine.

Le dimanche matin 21 juin 1795, est arrivé à Concoret un détachement de 100 soldats républicains venant de Ploërmel et conduit par du MAY de la MORI.... Ils ont pris six charretées de grains au Rox et au Tertre et ont obligé les gens de l'endroit à les emmener. Je n'ai osé célébrer la messe qu'après leur depuis c'est à dire vers midi.

Mention marginale (autre écriture) : ne serait-ce pas l'arrière-grand-père de M d... (photocopie coupée).

Sur la fin 1795, on parle d'un débarquement d'Anglais et d'émigré à Carnac et Quiberon. Des troupes républicains passent par les grands chemins voisins pour aller s'opposer à ce débarquement et font d'affreux pillages le long des routes. Les Royalistes se remuent et s'assemblent. Ils ont un camp à Meveac d'où ils sont venus nuitamment à Concoret le 4 juillet et ont enlevé 2 bœufs et un cheval de VIALLET aîné à cause qu'ils sont acquéreurs de biens nationaux.

Les habitants de Gaillarde et la Villedanet tiennent un nombreux corps de garde à la Rue es Renards pour se défendre des royalistes. Il s'en tient un autre chez HOUSSAIS, à Beauvais, un au bourg de S^t-Malon, un à Muel chez CHEVALLIER et un à Biesmais chez NOGUES.

Le 9 juillet au matin, arrive à Comper un détachement de 120 soldats républicains venant de S^t-Malon pour chercher les Royalistes. Ils ont pillé au moulin, à S^t-Marc et à la Prise et sont allés vers Thélouët.

Le dimanche 30 août 1795, 3 particuliers de Plélan et 2 de Gaillarde, armés de fusils, se sont présentés au bourg de Concoret à l'issue de la dernière messe et

ont insulté et menacé plusieurs personnes. Ils sont revenus au commencement de vêpres. François FROTIN, l'un d'entre eux, est entré armé à l'église et sans se découvrir, frappant du canon de son fusil sur le pavé et tachant de troubler le service divin, contrefaisant le prêtre qui chantait &c: Au sortir de l'église, ils ont dit hautement que les prêtres réfractaires ne diront pas longtemps la messe et que si j'avais prié pour le Roi à la prière ils m'eussent fusillé dans l'église.

Le même jour vers neuf heures du soir, ces mêmes particuliers assistés de quelques autres du cantonnement de Gaillarde, ont passé par le Pertuis du Faou et la croix des Garennes et sont allés à la Jannette. Ces gens armés et la plupart ivres ont enfoncé les portes de Julien FILLY qu'ils ont fort maltraité et de Julien JOSSE dont la fille a été cruellement battue pour en avoir appelé deux par leur nom. De là, après avoir rodé à l'entour des Liordais et de la Gourichaie, ils ont entouré la maison de la veuve GUILLON des Vallées. Pierre LE COMTE de Comper s'y trouvant pour conclure son mariage avec une fille de la dite veuve, ayant voulu s'évader par la porte de derrière, a été saisi par ces malfaiteurs qui l'ont traîné proche Rochabou où ils l'ont massacré à coups de baï onnettes et ont fait ensuite une décharge de coups de fusils comme par repris. Son cadavre est resté sur le lieu jusqu'au mardi vers dix heures, Jean RENARD juge de paix de Néant ayant refusé de venir faire les formalités usitées. L'infection a obligé de l'enterrer.

Le 20 7^{bre} 1795, on a fermé l'église et cessé de célébrer l'office divin à cause d'un décret du 6 du courant rendu contre les prêtres qui refusent de faire une soumission pure et simple aux lois de la République ordonnée par un décret du 30 mai dernier.

Le samedi matin 26 7^{bre} 1795, 2 cavaliers armés se disant royalistes, ayant des chapelets à leur boutonnière, postés dans le Lohic vers la Dorbelaie, arrêtent 2 personnes de Paimpont allant au marché de S^t-Méén, savoir Mathurine FOULON épouse du patriote Pelo MORFOUESSE, à laquelle ils prennent une cavale et 4 # en argent, et le patriote Joseph LAUNAY auquel ils prennent 20 # et une montre d'argent.

Le samedi 3 8^{bre} 1795, des particuliers sont venus nuitamment aux Fossettes où ils ont pris une vache et une génisse appartenant au patriote Pelo MORFOUESSE, et chez Paul MACÉ acquéreur du Tertre auquel ils ont pris quelques boisseaux de froment. On présume que ce sont des royalistes.

En 7^{bre} et 8^{bre} 1795, des particuliers armés et inconnus postés sur le bord des chemins prennent le

bled aux blâtriers venant de Mauron et du bois de la Roche. Ils prennent aussi les marchandises à plusieurs habitants de Paimpont.

Sur la fin de 7^{bre} 1795, on parle d'une descente d'Anglais et d'émigrés vers Nantes. Les troupes républicaines qui s'y rendent pas les grands chemins de Gaël et de Plélan font beaucoup de pillages.

Au commencement d'octobre, beaucoup de personnes de Concoret sont appelées en témoignage à Ploërmel pour le meurtre de Pierre LE COMTE, mais il n'y a eu aucune suite, attendu que les coupables sont patriotes.

Vers la mi 8^{bre} 1795, les Royalistes viennent en détachement par Concoret établissent des corps de garde, menacent le cantonnement de Gaillarde prennent du grain chez les acquéreurs de biens nationaux et en donnent quittance.

Le lundi matin avant jour 19 8^{bre} 1795, un détachement de soldats républicains, accompagnés de gens de Gaillarde, est venu à la Dorbelaie chez M^r REGNARD dont ils ont maltraité le frère et la sœur, et à la Haye chez Jacques ROSSELIN où était couché M^r BEBIN prêtre de Guer qu'ils n'ont pu trouver et dont ils ont pris le chapeau, la montre et ce qui se trouvait dans ses poches. On a emmené à Gaillarde Jacques ROSSELIN et ses domestiques qui peu de temps après ont été renvoyés.

Le même jour d'autres soldats, conduits par HOUSSAIS de Beauvais, sont venus fouiller chez Robert DANDIN à la Rue Eon et Sous La Haye chez Pierre DUROX à qui ils ont volé 18 écus d'argent.

Le 24 8^{bre} 1795, les Royalistes ayant sommé Paul MACÉ de quitter le Tertre, il est allé se réfugier à Plélan avec sa famille et ses effets, accompagné par un détachement de soldats qui ont beaucoup pillé aux environs.

Le 28 8^{bre} jour de la foire de Mauron, une troupe de patriotes armés de Gaillarde et de Beauvais, postés au bas de la lande de Lanbrun le long du chemin jusqu'au bois du Rox, ont fait plusieurs décharges de fusils et ont emmené à Plélan Mathurin JOUBINEAU du Vaubossart, déserteur des armés de la République.

Le vendredi 30 8^{bre} 1795, un détachement de 80 soldats républicains est arrivé à Concoret et y a séjourné jusqu'au 2 9^{bre}. Ils ont couché trois nuits dans l'église après l'avoir remplie de paille, y ont fait des danses, des jeux et toute sorte d'impiétés, ont dégonné et abattu la porte de la sacristie, ont pris les rideaux des confessionnaux, les accompagnements des statues de S^t-Anne et des autres saints, ont brûlé sous le chapiteau tous les escabeaux de l'église, ont

brisé les portes du presbytère pour y entrer, ont dérobé par la paroisse oies, cannes, poules et sont retournés à Ploërmel avec les chartées de blés prises au Rox et à Tubœuf.

Le 11 9^{bre} 1795, vers midi, Jean DUPRÉ de la Ville d'Anet et un fils de Thomas PATIER de Thelouet, ont été fusillés par les Royalistes à la Prise Notin, dépendante de la maison des forges de Thelouet, à cause qu'ils y abattaient du bois que BOUVALLET acquéreur révolutionnaire leur avait vendu.

Le lundi 16 9^{bre} 1795, une trentaine de soldats de la garnison de Mauron est venu prendre de la farine au moulin de Tuboeuf et ont pillé à La Chauvelaie.

Le mardi matin avant jour 17 9^{bre} 1795, une centaine de gens armés, tant soldats de Plélan que patriotes de Gaillarde, sont venus à S^t-Marc chez SAILLARD, à Comper chez la veuve Louis GUYOMART et Louis LE COMTE, au bourg chez MORICE et JALLU, de là à Renihal, Le Rocher, Le Bran, Haligan et ont rejoint la forêt. Dans cette incursion ils ont beaucoup pillé et ont emmené jusqu'à Renihal deux des GUYOMART de Comper enchaînés et de là les ont renvoyés ne trouvant en eux aucun sujet d'accusation.

La nuit entre le 19 et 20 9^{bre} 1795, les Royalistes ont fait mourir à S^t-Malon le nommé HAMON capitaine républicain du lieu qui les jours précédents avait été persécuter les aristocrates de Muel et de S^t-Malon.

Sur la fin de 9^{bre} 1795, les Royalistes vont au bourg de Gaël inquiéter les citoyens MICHEL, forestier rue aux Moines, et autres acquéreurs de biens nationaux.

Le 1^{er} dimanche de l'avent 29 9^{bre} 1795, combat proche le frêne de Néant, environ l'heure de midi, entre les Royalistes et les Républicains à l'occasion d'Ambroise ALIS de Concoret que les Républicains conduisent à prison à Ploërmel. Les Royalistes postés dans un champ font une décharge sur les Républicains qui perdent une quinzaine des leurs. Un royaliste de S^t-Gouelo est tué. Le soir les Républicains rencontrent sur le lieu 2 hommes de Néant et un colporteur de toile qu'ils tuent.

Le 2 X^{bre} 1795, le sieur Mathurin NOGUES, curé constitutionnel de Muel, est tué à Blesruais par les Royalistes.

Le 3 X^{bre} 1795, les troupes royalistes marchent vers la Basse Bretagne.

Le jour et la nuit de Noël 1795, les Royalistes vont chez les jeunes gens au-dessous de 25 ans qui n'avaient pris aucun parti et les obligent à une contribution, de 6, ou 12 ou 24 # selon leurs moyens.

Ils vont aussi chez les acquéreurs de chapellenies et leur font payer le revenu.

Le mercredi 30 X^{bre} 1795, des soldats républicains cantonnés à Plélan viennent à Concoret conduits par Paul MACÉ, acquéreur du Tertre, pour en tirer le reste de ses effets. Ces soldats effrénés, ayant avec eux Pierre MORFOUESSE, Jean BERNARD, Joseph FOULON et Mathurin CHOTARD, ont exercé toute sorte de cruauté et de brigandage dans la paroisse. Ils ont été à La Grée chez PAITREMOU, dont ils ont enfoncé la porte pour voler, à S^t-Marc chez SAILLARD, à qui ils ont donné un coup de baï onnette à l'épaule et volé 50 # d'argent, à La Janette, à La Gourichaie, à Fontaine Bource, où ils ont maltraité Mathurin ROSSELIN et pris ce qu'il avait d'argent; ont tiré trois coups de fusil sur M^r REGNARD prêtre qui n'a pas été atteint, ont pillé chez la veuve PATIER aux Fossettes, chez M^r HOUSSU aux Chênots, chez M^{de} veuve FILLY, M^r

VIALLET, MORICE et autres du bourg, à Brandeseuc, chez la veuve GUILLOTIN et DUNO à La Chauvelay, au Vaubossart et en particulier chez la veuve François GUILLOTIN ma mère qu'ils ont maltraitée et chez laquelle ils ont établi une espèce de corps de garde, menaçant toujours de fusiller ceux qui leur faisaient quelque représentation. Ils s'en retournent le soir chargés de leurs rapines, emmenant avec eux un horloger logé aux Chênots, occupé à raccommoder l'horloge de Concoret. Ils l'ont fait mourir et ont laissé nu son cadavre entre l'abbaye de Paimpont et la forge, sans autre motif que celui d'avoir son argent et les montres de divers particuliers qu'il avait à raccommoder.

La Bretagne est actuellement livrée à toutes les horreurs de la guerre civile par les pillages, les massacres et les combats journaliers entre les Royalistes et les républicains.

A suivre

Entre nous

IFFENDIC, son histoire, les gens d'ici

Par René JET (29€ + Frais d'envoi) directement chez l'auteur René JET, 15 rue Julien Geoffroy 35000 – RENNES ou contacter la Mairie d'Iffendic

Que nous soyons d'ici, d'Iffendic ou du village CEGENCEB, nos racines sont ancrées dans les schistes de ce pays. A travers ces hameaux, landes, forêts et bruyères, à travers le temps, Monsieur René Jet vient ici nous offrir plus que l'histoire d'un village.

Derrière chaque personnage se profile l'ombre de notre ancêtre, ses coutumes, sa vie, sa mémoire qu'il n'a pas eu l'opportunité de nous transmettre. Les archives d'Iffendic, précieusement conservées ont livré ici au maître d'école une partie de leur secrets.

Ce qui entre les lignes était écrit, les gens d'ici l'ont pudiquement ou sans prétention confirmé. Nul besoin de spécialistes pour analyser l'histoire, les gens d'ici l'on vécue, ...l'on subie.

A travers son livre, René Jet vous ouvrira le grenier de sa maison de famille. Dans ce grand coffre, vous y retrouverez certainement la photographie d'un écolier, d'une communiant, d'un maréchal ferrant qui aurait pu être votre ancêtre.

Après avoir enseigné l'Histoire et bien d'autres matières aux enfants d'Iffendic, René Jet vient ici nous réapprendre Notre histoire et nous présenter un peu de cette âme qui anima nos villages.

Sans cette chair qui vient redonner vie à nos collections de patronymes bien rangés, « nos généalogies auraient le charme d'une arête de poisson » me disait il y a quelques jours un de nos maîtres en cette matière. Des turbulents premiers conseils municipaux de 1790 aux soldats partant pour la guerre, des travaux des champs, des joies, des peines, des espérances pour demain. Le livre de René Jet offrira au généalogiste averti ou débutant matière à enrichir sa quête de connaissances des hommes et des lieux.

Infatigable, René Jet termine actuellement un autre livre. Cette fois, sur le village de Saint-Uniac*. Gageons que ses prochaines 400 pages nous feront découvrir pour le début 2005 l'histoire de toute une communauté.

(*) La sortie de l'ouvrage sur Saint Uniac est prévue pour février 2005, il est actuellement en souscription (30€) après de l'auteur – E-Mail : rene.jet@free.fr ou de la Mairie de Saint Uniac (35)



Yannick Lenouvel